

---

# États financiers de Cité GénérAction 55+

31 décembre 2021

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1-3
État des résultats .....	4
État de l'évolution de l'actif net .....	5
État de la situation financière.....	6
État des flux de trésorerie .....	7
Notes complémentaires.....	8-14

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de  
Cité GénérAction 55+

### Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Cité GénérAction 55+ (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états du résultat, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

### Fondement de l'opinion avec réserves

L'Organisme a comptabilisé parmi ses produits des montants de 102 978 \$ (132 798 \$ au 31 décembre 2020) en lien avec la subvention salariale d'urgence du Canada pour lesquelles nous n'avons toutefois pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés appuyant la comptabilisation de ces subventions aux produits des exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si les produits de subventions des exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020, les comptes à payer, les subventions à recevoir ainsi que les actifs nets aux 31 décembre 2021 et 2020 auraient dû faire l'objet d'ajustements.

Également, l'Organisme n'a pas comptabilisé parmi ses comptes à payer des montants en lien avec le versement de taxes à la consommation relativement à des contreparties reçues pour services taxables depuis 2018, ce qui constitue une dérogation aux NCSP. Ces contreparties reçues pour services taxables étaient erronément perçues comme des subventions de fonctionnement octroyées par la Ville de Terrebonne, qui elles ne sont pas taxables. En conséquence, l'Organisme ne se qualifie plus d'organisme sans but lucratif au sens de la loi sur les taxes d'accises. Par conséquent, les charges sont sous-évaluées de 40 361 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 (40 208 \$ en 2020). Pour leur part, les actifs nets sont surévalués et les comptes à payer sont sous-évalués de 159 893 \$, 119 532 \$ et 79 324 \$ respectivement aux 31 décembre 2021, 31 décembre 2020 et 1 janvier 2020.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

## **Observations – États financiers modifiés**

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui explique que les états financiers sur lesquels nous avons initialement fait rapport le 25 mars 2022 ont été modifiés. Notre opinion a été modifiée à l'égard de ce point comme décrit dans le deuxième paragraphe de la section « Fondement de l'opinion avec réserves ».

## **Informations comparatives**

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui indique que l'Organisme a adopté les NCSP le 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec une date de transition au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 décembre 2020 et au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ainsi que les informations connexes. Nous n'avions pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte que celles-ci n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*<sup>1</sup>

Le 25 mars 2022, mais le 7 juillet 2022 pour ce qui concerne la note 3 des états financiers

---

<sup>1</sup> FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115222

**Cité GénérAction 55+****État des résultats**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$ (non audité)
<b>Produits</b>		
Subvention – Ville de Terrebonne	<b>251 562</b>	251 562
Commandites	<b>22 500</b>	22 500
Cours et adhésions	<b>27 353</b>	108 321
Pétanque	<b>1 185</b>	5 001
Bistro	<b>176</b>	21 422
Bistro – pourboires	—	1 525
Autres revenus	<b>4 643</b>	6 328
Subvention salariale d'urgence du Canada	<b>102 978</b>	132 798
Revenus d'intérêts	<b>1 006</b>	1 948
	<b>411 403</b>	551 405
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages sociaux	<b>277 186</b>	276 865
Rémunération des animateurs	<b>25 724</b>	24 036
Télécommunications	<b>6 618</b>	6 689
Assurances	<b>1 365</b>	965
Événements	<b>9 322</b>	2 266
Publicité et promotion	<b>19 169</b>	15 107
Réunions, congrès et colloques	<b>1 914</b>	1 115
Frais de déplacement	<b>488</b>	196
Fournitures de cours et équipements d'activités	<b>8 782</b>	8 338
Services informatiques	<b>9 084</b>	5 960
Entretien et réparations	<b>33 370</b>	32 670
Dépenses – bistro	<b>589</b>	17 340
Frais de bureau	<b>8 954</b>	8 285
Permis, abonnements et cotisations	<b>400</b>	358
Honoraires professionnels	<b>4 750</b>	4 600
Formation	—	979
Don de denrées	—	3 213
Frais COVID-19	<b>2 423</b>	4 006
Intérêts et frais bancaires	<b>2 960</b>	4 091
	<b>413 098</b>	417 079
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant amortissements	<b>(1 695)</b>	134 326
<b>Amortissements</b>		
Immobilisations corporelles	<b>(20 428)</b>	(15 651)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>5 310</b>	6 638
	<b>(15 118)</b>	(9 013)
<b>(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>(16 813)</b>	125 313

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Cité GénérAction 55+**  
**État de l'évolution de l'actif net**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2021

	<b>Investi en immobilisations corporelles</b>	<b>Non affecté</b>	<b>Affecté</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 janvier 2020 <sup>(1)</sup>	<b>43 865</b>	<b>123 904</b>	<b>20 662</b>	<b>188 431</b>
Excédent des produits par rapport aux charges <sup>(1) (2)</sup>	<b>(9 013)</b>	<b>134 326</b>	—	<b>125 313</b>
Solde au 31 décembre 2020 <sup>(1)</sup>	<b>34 852</b>	<b>258 230</b>	<b>20 662</b>	<b>313 744</b>
Insuffisance des produits par rapport aux charges <sup>(2)</sup>	<b>(15 118)</b>	<b>(1 695)</b>	—	<b>(16 813)</b>
	<b>19 734</b>	<b>256 535</b>	<b>20 662</b>	<b>296 931</b>
Investissement en immobilisations corporelles	<b>43 057</b>	<b>(43 057)</b>	—	—
Solde à la fin	<b>62 791</b>	<b>213 478</b>	<b>20 662</b>	<b>296 931</b>

<sup>(1)</sup> Ces informations n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen.

<sup>(2)</sup> Représenté par :

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$ (non audité)
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>(20 428)</b>	(15 651)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>5 310</b>	6 638
	<b>(15 118)</b>	(9 013)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Cité GénérAction 55+**  
**État de la situation financière**  
au 31 décembre 2021

	Notes	<b>31 décembre 2021</b>	31 décembre 2020	1 janvier 2020
		\$	\$ (non audité)	\$ (non audité)
<b>Actif</b>				
À court terme				
Encaisse		<b>18 089</b>	13 423	29 342
Comptes Avantage, taux variable		<b>197 611</b>	192 169	146 586
Dépôt à terme, au taux de 0,40 %, échéant en juillet 2022		<b>153 054</b>	102 490	101 075
Débiteurs	4	<b>180</b>	20 573	1 394
Stocks		<b>—</b>	—	3 213
Frais payés d'avance		<b>4 561</b>	4 296	1 545
		<b>373 495</b>	332 951	283 155
Immobilisations corporelles	5	<b>84 033</b>	61 404	77 055
Dépôt de garantie		<b>460</b>	460	460
		<b>457 988</b>	394 815	360 670
<b>Passif</b>				
À court terme				
Créditeurs et charges à payer	7	<b>55 271</b>	42 680	51 366
Revenus perçus d'avance		<b>84 544</b>	11 839	87 683
		<b>139 815</b>	54 519	139 049
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	<b>21 242</b>	26 552	33 190
		<b>161 057</b>	81 071	172 239
Droits contractuels	13			
<b>Actif net</b>				
Investis en immobilisations corporelles		<b>62 791</b>	34 852	43 865
Non affectés		<b>213 478</b>	258 230	123 904
Affectés	9	<b>20 662</b>	20 662	20 662
		<b>296 931</b>	313 744	188 431
		<b>457 988</b>	394 815	360 670

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**Cité GénérAction 55+****État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$ (non audité)
<b>Activités de fonctionnement</b>		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	<b>(16 813)</b>	125 313
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Intérêts courus sur le dépôt à terme	<b>(564)</b>	—
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>20 428</b>	15 651
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>(5 310)</b>	(6 638)
	<b>(2 259)</b>	134 326
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	<b>20 393</b>	(19 179)
Stocks	—	3 213
Frais payés d'avance	<b>(265)</b>	(2 751)
Créditeurs et charges à payer	<b>12 591</b>	(8 686)
Revenus perçus d'avance	<b>72 705</b>	(75 844)
	<b>105 424</b>	(103 247)
	<b>103 165</b>	31 079
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de dépôt à terme	<b>(50 000)</b>	(1 415)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(43 057)</b>	—
	<b>(93 057)</b>	(1 415)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>10 108</b>	29 664
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<b>205 592</b>	175 928
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>215 700</b>	205 592

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des comptes Avantage.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## **1. Statut et nature des activités**

Cité GénérAction 55+ (l'« Organisme »), constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), offre un centre de loisirs et de services dédié aux personnes âgées de 55 ans et plus de la Ville de Terrebonne.

## **2. Adoption d'un référentiel comptable**

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, l'Organisme a adopté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public en incluant les chapitres qui s'appliquent uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité CPA Canada pour le secteur public*, à la suite de l'inclusion dans le périmètre comptable de la Ville de Terrebonne. Conformément au *Manuel de comptabilité CPA Canada pour le secteur public*, la date de transition aux normes est le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et l'Organisme a établi et présenté un bilan d'ouverture à la date de transition aux normes. Ce bilan d'ouverture est le point de départ de la comptabilité de l'Organisme selon les normes. Dans son bilan d'ouverture, en vertu des recommandations du *Manuel de comptabilité CPA Canada pour le secteur public*, l'Organisme :

- (a) a comptabilisé tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les normes;
- (b) n'a pas comptabilisé d'éléments en tant qu'actifs ou passifs si les normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- (c) a reclassé les éléments qu'il comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes de l'actif net, mais qui, selon les normes, appartiennent à une autre catégorie;
- (d) a appliqué les normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément aux exigences du *Manuel de comptabilité CPA Canada pour le secteur public*, les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées uniformément pour tous les exercices présentés dans ces états financiers. L'adoption des normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

## **3. Méthodes comptables**

Les états financiers de l'Organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'Organisme a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, à l'exception que l'Organisme n'a pas comptabilisé parmi ses comptes à payer des montants en lien avec le versement de taxes à la consommation relativement à des contreparties reçues pour services taxables.

### *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers, à l'exception des opérations conclues avec des apparentés, sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

### **3. Méthodes comptables (suite)**

#### *Instruments financiers (suite)*

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

#### *Constatation des revenus*

##### Apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports reçus. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

##### Produits de cours, de cartes de membres et de pétanque

L'Organisme constate les produits de cours, de cartes de membres et de pétanque lorsque les services sont rendus aux clients, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

##### Produits de bistro

L'Organisme constate les produits de bistro au moment de la vente aux consommateurs et de leur encaissement.

##### Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les services sont rendus aux clients, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

#### *Stocks*

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend les coûts d'achats, les frais de transport et les autres coûts directs. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Toute dépréciation des stocks pour ramener ceux-ci à leur valeur nette de réalisation est comptabilisée en charges dans la période. Lorsque la valeur nette de réalisation augmente par la suite, la dépréciation déjà comptabilisée est reprise et comptabilisée comme une réduction du montant des stocks passés en charges au cours de la période où la reprise a lieu.

### **3. Méthodes comptables (suite)**

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode dégressive aux taux suivants :

Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %
Équipements	20 %

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui y sont associés est inférieure à sa valeur comptable nette, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises par la suite.

#### *Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles*

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles à la juste valeur à la date de l'apport et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les comptes Avantage.

#### *Apports reçus sous forme de services*

Les membres consacrent un minimum de 30 000 heures à chaque année pour aider l'Organisme à assurer la prestation de ses services. Également, la Ville offre à titre gracieux les locaux utilisés par l'Organisme, et elle assume également les coûts énergétiques de l'immeuble.

L'Organisme peut constater les apports reçus sous forme de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Organisme aurait dû se procurer autrement ces services pour son fonctionnement régulier.

Aucun montant n'est constaté dans les états financiers relativement à ces apports reçus sous forme de services parce qu'il est trop difficile d'en déterminer la juste valeur.

#### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels, sur les obligations et les droits contractuels, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la durée de vie utile des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

#### 4. Débiteurs

	<b>31 décembre 2021</b>	31 décembre 2020	1 janvier 2020
	\$	\$ (non audité)	\$ (non audité)
Clients	<b>180</b>	325	1 085
Subventions à recevoir	—	16 423	—
Dépôts de garantie	—	—	309
Taxes à la consommation	—	3 825	—
	<b>180</b>	20 573	1 394

#### 5. Immobilisations corporelles

	<b>31 décembre 2021</b>			31 décembre 2020	1 janvier 2020
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$
				(non audité)	(non audité)
Mobilier de bureau	<b>37 487</b>	<b>19 279</b>	<b>18 208</b>	8 300	10 375
Équipement informatique	<b>11 815</b>	<b>7 966</b>	<b>3 849</b>	1 666	2 380
Équipements	<b>195 263</b>	<b>133 287</b>	<b>61 976</b>	51 438	64 300
	<b>244 565</b>	<b>160 532</b>	<b>84 033</b>	61 404	77 055

#### 6. Emprunt bancaire

L'Organisme dispose d'une carte de crédit, d'un montant maximal autorisé de 5 000 \$, portant intérêt au taux de 10,95 % (10,95 % en 2020). Au 31 décembre 2021, le solde inutilisé de cette facilité de crédit s'élève à 1 090 \$ (1 149 \$ en 2020).

**7. Crédoiteurs et charges à payer**

	<b>31 décembre 2021</b>	31 décembre 2020	1 janvier 2020
		\$ (non audité)	\$ (non audité)
Fournisseurs	<b>4 182</b>	4 382	7 314
Salaires et vacances à payer	<b>21 702</b>	15 719	9 928
Déductions à la source à payer	<b>12 006</b>	9 314	11 823
Taxes à la consommation	<b>1 311</b>	—	14 228
Dû aux Comités Actions Membres	<b>16 070</b>	13 265	8 073
	<b>55 271</b>	42 680	51 366

**8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

	<b>31 décembre 2021</b>	31 décembre 2020	1 janvier 2020
	\$	\$ (non audité)	\$ (non audité)
Ville de Terrebonne – Subvention équipement	<b>26 552</b>	33 190	41 487
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>(5 310)</b>	(6 638)	(8 297)
Solde à la fin	<b>21 242</b>	26 552	33 190

**9. Affectations d'origine interne**

Au cours des exercices précédents, l'Organisme a affecté une somme de 20 662 \$ (20 662 \$ en 2020) pour le remplacement à long terme du mobilier et de l'équipement existant. L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

**10. Dépendance économique**

Au cours de l'exercice, les revenus effectués auprès de la Ville de Terrebonne représentent environ 61 % des revenus totaux de l'Organisme (46 % en 2020).

## **11. Instruments financiers**

### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de l'Organisme fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est exposé à un de ces risques, comme décrit le paragraphe suivant.

#### Risque de taux d'intérêt

L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les comptes Avantage portent intérêt à taux variable, par conséquent, la juste valeur pourrait fluctuer en fonction des variations des taux d'intérêt du marché.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux fixe, par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes.

L'organisme n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent des produits sur les charges de l'exercice de l'Organisme.

### *Risque de liquidité*

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2021, les principaux passifs de l'Organisme étaient les créditeurs et charges à payer.

## **12. Opérations entre apparentés**

La Ville de Terrebonne est apparentée à l'Organisme, car elle contrôle celui-ci et l'inclut dans son périmètre comptable en vertu des critères de contrôle énoncés dans les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'Organisme opère un immeuble et des installations appartenant à la Ville de Terrebonne. L'entente initiale de cinq ans a été renouvelée en 2017, et ce, jusqu'en 2022. Cette entente se renouvelle automatiquement par périodes successives de cinq ans, à moins d'un avis contraire. Selon cette entente, la Ville de Terrebonne assume les dépenses en lien avec l'opération et la gestion de l'immeuble. En 2021, un apport total de 251 562 \$ (251 562 \$ en 2020) a été comptabilisé aux résultats de l'exercice.

En 2013, la Ville de Terrebonne a octroyé une subvention à l'Organisme dans le cadre de l'achat de matériel et d'équipements. Au cours de l'exercice, un montant de 5 310 \$ (6 638 \$ en 2020) est comptabilisé en amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles aux charges de l'exercice et un solde de 21 242 \$ (26 552 \$ en 2020) est comptabilisé en apports reportés afférents aux immobilisations corporelles à l'état de la situation financière.

### **13. Droits contractuels**

En vertu d'ententes de commandite signées avec des partenaires échéant entre décembre 2022 et mai 2024, l'Organisme recevra des sommes totalisant 42 500 \$. Les encaissements au cours des trois prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2022	20 000
2023	15 000
2024	7 500

### **14. Événement postérieur à la date du bilan**

L'Organisme a reçu une confirmation écrite de la Ville de Terrebonne après la fin de l'exercice confirmant que celle-ci s'engage à rembourser toutes les sommes qui seraient à remettre à l'État générées par la divulgation volontaire couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 mars 2022.

### **15. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres comparatifs de 2020 ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice 2021.

Les chiffres comparatifs de 2020 ont été audités sous un autre référentiel d'information financière, soit les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.